

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente réglementent les relations entre Saidi (le vendeur) et l'acheteur, pour la fourniture de matériels et d'équipements.

Elles s'appliqueront à tous les Ordres d'Achat ou Commandes qui seront établies pour la fourniture mentionnée.

Ces conditions Générales seront applicables à toute matière non précisée de façon expresse dans la Commande.

1. OFFRES

- a) Les offres qui n'indiqueront pas un délai de livraison s'entendront sans compromis. Les prix et le reste des conditions de ces offres sont orientatives devront être confirmées ultérieurement par le vendeur.
- b) Les informations contenues dans les annexes à l'offre, tels que catalogues, plans, documents techniques, etc..., sont orientatives et ne supposent quelque compromis que ce soit de la part du vendeur.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA VENTE

Le contrat entrera en vigueur quand le Vendeur aura communiqué au Client par écrit l'acceptation de sa commande (confirmation de commande) et quand le Client aura accompli ses compromis selon la commande et les obligations qui pourraient lui correspondre au vu des usages du secteur.

3. PRIX

Les prix sont valables au matériel sans emballage et hors taxes (celles qui soient applicables selon la réglementation en vigueur) et ce dans les magasins du vendeur et sont calculés à partir du taux de change des monnaies des pays d'origine des produits à la date de l'offre. En cas de variation du taux de change, le vendeur se réserve le droit de réviser les prix en proportion.

En sus, quand les frais d'emballage, transport, assurances et autres frais auront été inclus dans le pris de l'offre ou de la fourniture, le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix correspondants en cas de modification des tarifs correspondants aux frais mentionnés.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

- a) Le paiement de la facture se fera selon la modalité établie. Par défaut le paiement sera effectué 90 jours après la date de la facture.
- b) En cas de facturation de fournitures partielles, le paiement s'effectuera selon les conditions de paiement accordées pour chaque une des fournitures.
- c) En cas de paiements en retard, le Vendeur pourra réclamer des intérêts, calculés à partir du mibor à 30 jours plus 3 points, ainsi que les commissions et frais.
- d) Le Vendeur se réserve les droits de propriété sur les marchandises fournies, jusqu'à paiement complet par le Client de toutes les quantités dues pour quelque concept que ce soit. Le Client se compromet à appuyer les mesures éventuellement nécessaires pour la protection de notre propriété.

5. DÉLAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est compté à partir de l'entrée en vigueur du contrat. Il sera prolongé en cas de force majeure.

Le retard de la part du client, des obligations qui affectent le délai de livraison, permettra au Vendeur retarder le délai de livraison.

6. TRANSPORTS

Le transport s'effectue aux risques et périls du destinataire, sauf spécification contraire.

7. GARANTIE

- a) La garantie couvre exclusivement la substitution ou la réparation, dans les ateliers du Vendeur, de toute pièce ou matériel défectueux. En sont expressément exclus la main d'oeuvre et les outillages nécessaires pour le démontage du produit si celui-ci est installé, ainsi que les frais indirects qui pourraient s'en dériver.
- b) Ne sont pas couvertes par la garantie, l'usure normale des pièces ou les pannes qui pourraient se produire par des causes autres que des défauts de fabrication, ainsi que à cause d'une manipulation incorrecte de la marchandise.
- c) Le Vendeur n'accepte pas de responsabilité pour les dommages et préjudices occasionnés au client ou à un tiers, à cause d'une panne.
- d) La Garantie du Vendeur s'étend sur la période indiquée sur la commande, et par défaut, à 12 mois à partir de la date consignée sur les bordereaux de livraison.
- e) La garantie s'éteindra si l'acheteur ou des tiers effectuent des modifications ou réparations sans notre consentement écrit, ou si le client ne prenait pas les mesures nécessaires pour éviter des dommages plus graves et pour que nous puissions remédier le défaut.
- f) Si au terme de la période de garantie le Client n'a effectué aucune réclamation par écrit en référence à la garantie, le Vendeur sera libéré de toute obligation.
- g) En cas de dommages dus à des défauts sur les composants du produit fourni par le Vendeur, la responsabilité du Vendeur reste limitée au montant versé par l'assurance de responsabilité du Vendeur.

8. RECLAMATIONS ET RETOUR DE MATERIEL

Quelconque réclamation au Vendeur devra être réalisée par le client par écrit, de telle façon que sa réception par le vendeur en soit dûment accusée.

Les retours seront seulement acceptés avec l'autorisation écrite du vendeur. En tout cas quelconque retour générera de part du Vendeur un avoir pour la valeur de la facture découlant de la commande, valeur qui sera minorée au minimum d'un 5% pour couvrir les frais de Contrôle de Qualité et de nouvel emmagasinage.

Il est sous-entendu que l'acceptation du matériel retourné est conditionnée au bon état des matériels ou équipements et de leurs emballages.

9. ANNULATION DE LA COMMANDE

En principe nous n'acceptons pas d'annulation d'une commande que le client aurait accepté auparavant par écrit. Non obstant, si de façon extraordinaire, l'annulation était acceptée, nous nous réservons le droit, de facturer, au minimum, un 25% de la valeur nette de la facture à titre de frais d'annulation.

10. COMPÉTENCE

Pour n'importe quel litige dérivé de l'interprétation ou de la réalisation de la fourniture de la commande, entre le Vendeur et le Client, seront Compétents les Tribunaux de Madrid Capitale et seront jugés conformément aux lois espagnoles.